

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Nieulle-sur-Seudre s'est réuni, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, au lieu permettant de répondre aux règles sanitaires, en la salle des fêtes municipale.

PRESENTS : M. SERVENT François, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, M. MANCEAU Michel, M. GACHINAT Patrick, Mme CHAUVET Maguy, M. RENOULEAUD Bruno, M. OCTEAU Stéphane, Mme MORICE Elodie, Mme BILLAUD Vanessa, Mme TOBI Karine.

ABSENTS EXCUSES : M. VIOLLET Geoffroy,

PROCURATIONS :

M. VIOLLET Geoffroy donne procuration à M. ANGER Gérard

Secrétaire de séance : Madame BILLAUD Vanessa

Une fois l'appel réalisé et le secrétaire de séance désigné,

➔ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

- Monsieur le maire indique qu'il n'a pu transmettre le dernier procès-verbal du 29 mars 2021. En effet, ses services ont été monopolisés sur les démarches administratives liées au marché public de l'école maternelle. Il indique avoir fait une première lecture et transmettra le document une fois les corrections apportées.

➔ **ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour de la séance

1- Budget primitif – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire rappelle qu'il avait demandé le report pour le vote du budget dans l'attente des notifications des dotations de l'état. Cette formalité étant accomplie il présente à l'ensemble du conseil les montants alloués pour l'exercice 2021.

Fiche Dotations commune : 17265 - NIEULLE-SUR-SEUDRE

Année de répartition : 2021

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

D.G.F. montant total	227 655
Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	96 538
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	31 794
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	52 834
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	46 489
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0

Pour mémoire il rappelle le montant des dotations obtenus pour l'année 2020 :

D.G.F. montant total	226 618
Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	97137
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	32 522
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	50 321

D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	46 638
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0

Il souligne une légère augmentation des dotations de 1 037.00 euros et se félicite de ne pas avoir à essayer de baisse dans les attributions.

- Monsieur le maire rappelle également que la commune était dans l'attente de la base d'imposition nécessaire au calcul des taux des taxes locales.

Il souligne qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux taxe sur le foncier bâti (TFPB) 2020 du département (21.50 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 39.88 % (soit le taux communal de 2020 : 18.38 + le taux départemental de 2020 : 21.50 %)

Il propose, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de la TFPB (18.38 % + 21.50 %), et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 39.98 %

TFPNB : 100.18 %

→ ((**Délibération n°1**): **Par treize voix et une abstention** le conseil municipal décide de ne pas augmenter les bases d'imposition et, tenant compte des nouvelles mesures mise en place, de les porter à

TFPB : 39.98 %

TFPNB : 100.18 %

Une fois ces formalités accomplies monsieur le maire présente le budget primitif principal :

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	300 379,49	269 752,70	30 626,79	89	455 725,77	244 298,32	211 427,45	53	491 552,81		491 552,81	7,9
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	131 265,21	121 116,11	10 149,10	92	158 500,00	98 377,50	60 122,10	62	169 500,00		169 500,00	6,9
61 - SERVICES EXTERIEURS	109 776,28	111 908,66	-2 132,38	101	193 225,77	117 910,72	75 315,05	61	200 600,00		200 600,00	3,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46 200,00	36 727,93	9 472,07	79	90 500,00	19 489,70	71 010,30	21	107 752,81		107 752,81	19,1
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	13 138,00		13 138,00		13 500,00	8 520,00	4 980,00	63	13 500,00		13 500,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	323 700,00	301 171,04	22 528,96	93	360 800,00	306 286,01	54 513,99	84	356 600,00		356 600,00	-1,2
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	1 900,00	3 591,96	-1 691,96	189	5 500,00	3 989,28	1 510,72	72	5 500,00		5 500,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	321 600,00	297 579,08	24 220,92	92	355 300,00	302 296,73	53 003,27	85	351 100,00		351 100,00	-1,2
014 - Atténuations de produits	38 000,00	35 279,00	2 721,00	92	34 500,00	34 500,00	0,00	100	33 268,00		33 268,00	-3,6
65 - Autres charges de gestion courante	109 115,00	84 281,38	15 833,62	84	118 520,00	78 105,11	40 414,89	65	109 774,22		109 774,22	-7,4
66 - Charges financières	35 000,00	13 026,07	21 973,93	37	30 000,00	11 910,92	18 089,08	39	13 000,00		13 000,00	-56,7
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	1 636,72	363,28	81	7 600,00	650,50	6 949,40	8	2 000,00		2 000,00	-73,7
68 - Dotations provisions semi-budgétaires									29 000,00		29 000,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	8 000,00		8 000,00		12 000,00		12 000,00	0	10 000,00		10 000,00	-16,7
Total dépenses réelles	807 194,49	705 146,91	102 047,58	87	1 019 145,77	675 750,96	343 394,81	66	1 045 195,03		1 045 195,03	2,6
Total dépenses d'ordre	55 242,50	10 223,00	45 019,50	18	44 620,41	13 000,00	31 620,41	29	51 946,20		51 946,20	16,4
Total dépenses de fonctionnement	862 436,99	715 369,91	147 067,08	82	1 063 766,18	688 750,96	375 015,22	64	1 097 141,23		1 097 141,23	3,1

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et vente	38 250,00	39 170,14	-920,14	102	30 550,00	33 752,50	-3 202,50	110	34 550,00		34 550,00	13,1
73 - Impôts et taxes	450 638,00	556 678,30	-106 040,30	123	450 000,00	514 700,07	-64 700,07	114	486 500,00		486 500,00	8,1
74 - Dotations, subventions et participations	225 993,00	268 533,36	-40 540,36	117	246 918,00	270 167,67	-23 249,67	109	256 855,00		256 855,00	4,0
75 - Autres produits de gestion courante	40 000,00	41 311,64	-1 311,64	103	40 210,00	34 700,01	5 509,99	86	34 210,00		34 210,00	-14,9
76 - Produits financiers		13,90	-13,90		10,00	13,90	-3,90	139	10,00		10,00	0,0
77 - Produits exceptionnels	4 000,00	3 984,76	15,24	99	4 000,00	14 229,65	-10 229,65	355	4 200,00		4 200,00	5,0
013 - Atténuations de charges	3 800,00		3 800,00			247,22	-247,22	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	99 755,99		99 755,99		292 078,18		292 078,18	0	280 816,23		280 816,23	-3,9
Total recettes réelles	862 436,99	907 692,10	-45 255,11	105	1 063 766,18	867 811,02	195 955,16	81	1 097 141,23		1 097 141,23	3,1
Total recettes d'ordre						11 500,00	-11 500,00	0				
Total recettes de fonctionnement	862 436,99	907 692,10	-45 255,11	105	1 063 766,18	879 311,02	184 455,16	82	1 097 141,23		1 097 141,23	3,1

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		192 322,19	-192 322,19			190 560,06	-190 560,06	0				

- ✓ Difficultés à traiter le mal-logement,
- ✓ Difficultés à produire des logements locatifs,
- ✓ Ne traite pas des problématiques de revitalisation des centralités qui font face aujourd'hui à une vacance et une dégradation qui augmentent.






- ✓ •Un dispositif « sur mesure » adapté aux enjeux du territoire : une action sur l'ensemble du territoire et un dispositif renforcé dans les centralités
- ✓ •L'engagement politique et financier des partenaires autour d'un projet de territoire commun
- ✓ •Une animation (repérages) et une communication

Il indique qu'un état des lieux a été réalisé sur chaque commune de la CDCBM. Celui-ci permettra à chacune de prioriser les actions à mener.

Il existe 3 scénarios définissant pour chacun d'entre eux la participation de la commune adhérente.

BASSIN DE MARENNE

PLUSIEURS SCÉNARIOS PROPOSÉS

		<i>Qui finance quoi ?</i>		
		SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3
BLOC 1 : 	Thématiques du PIG	CCBM	CCBM	CCBM
BLOC 2 : 	Aides PB + Lutte contre l'habitat indigne	CCBM	CCBM Commune	CCBM Commune
BLOC 3 : 	Aides complémentaires → Sortie de vacance → Ravalement de façade → Changement d'usage → Accession ménages modestes			CCBM Commune

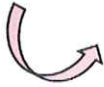
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CHARENTE - MARITIME - DEUX SEVRES

La commune souhaite se positionner dans un premier temps sur le scénario 2, correspondant à la situation de la commune.

Monsieur le maire informe que la première étude sur la base du scénario retenu fait état de la situation suivante :

**Pour la commune
de Nieulle-sur-
Seudre**

en 5 ans



- 13 logements PO réhabilités
- 3 logements locatifs créés dans le centre-bourg
- 2 logements indignes ou insalubres réhabilités dans le centre-bourg

28 268 € soit 5 652 € /an

Au regard des possibilités offertes et du coût à répartir sur 5 ans, il exprime sa volonté d'adhérer. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

→ (**Délibération n°3**): À l'unanimité la décision d'adhérer à ce dispositif est adoptée.

4- Intercommunalité – Positionnement de la commune PLUI

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 25 février dernier, madame VEZIN Christine, responsable du service instructeur et soutien en planification urbaine, est venue présenter son service, la loi ALUR et le PLUI.

Lors de sa présentation elle a souligné l'obligation faite aux communes membres de l'EPCI de se repositionner sur le transfert de la compétence PLU à la CDCBM suite à l'avis défavorable du 27 mars 2017.

Il rappelle que les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert, devront prendre une délibération en ce sens **entre avril et juin**. Si la minorité de blocage n'est pas atteinte, le transfert de la compétence aura automatiquement lieu à compter du 1er juillet 2021

→ (**Délibération n°4**): À l'unanimité le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Commune du Bassin de Marennes.

5- Questions diverses

- Monsieur le maire profite de cette assemblée pour présenter la proposition d'étude de l'UNIMA contactée pour le curage du chenal Pelard-Recoulaine précédemment évoqué.

Cette étude permettra de définir :

- ✓ Un périmètre précis,
- ✓ une méthodologie d'intervention
- ✓ une estimation financière
- ✓ un soutien administratif

Le montant de cette étude est de 4 987.50 €. Monsieur le maire indique qu'en passant un conventionnement avec l'Unima ce montant pourrait être abaissé à la somme de 997.50. En effet, cette étude est éligible à des subventions de la région (30%) et du département (50 %).

→ **(Délibération n°5): À l'unanimité** le conseil municipal décide d'accepter la proposition de l'UNIMA telle que présentée.

- Monsieur le maire informe que conformément au code de l'Education et notamment aux articles L 212-8 et R 212-21 relatifs à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques, il a adressé un courrier à la commune de Saint-Sornin, l'informant du montant de la contribution des communes extérieures pour l'année 2019-2020 tels qu'il a été arrêté par le conseil municipal de la commune. Après concertation avec monsieur le maire de Saint-Sornin, certains frais fixes ont été défalqués. Le nouveau taux, suivant le tableau ci-après, à prendre en compte, est de 511,17 euros par enfant.

DETAIL FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L' ECOLE PRIMAIRE

ARTICLE BUDGET	LIBELLE ARTICLE	MONTANT TOTAL	MONTANT MATERNELLE	MONTANT ELEMENTAIRE
6135	LOCATIONS MOBILIERES	300,75 €	49,04 €	251,72 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 155,60 €	577,80 €	577,80 €
60636	VETEMENTS TRAVAIL	288,72 €	144,36 €	144,36 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 885,12 €	2 442,56 €	2 442,56 €
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	263,08 €	131,54 €	131,54 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	6 067,49 €	3 222,13 €	2 845,36 €
64111	COUT DU PERSONNEL	49 913,26 €	29 605,25 €	20 308,00 €
TOTAL		62 874,02 €	36 172,68 €	26 701,34 €

		TOTALECOLE
TOTAL ENFANTS		123
COUT PAR ENFANT		511,17 €
NOMBRE ENFANT ST SORNIN	17	8 689,89 €

2- Mise en place d'un plan de circulation et d'une zone de rencontre

La commune a connu, ces dernières années, une très forte augmentation de population qui entraîne, de facto, plus de circulation, des difficultés à stationner des véhicules toujours plus nombreux et des problèmes de sécurité pour les piétons.

Certains secteurs, anciens, du village présentent, en raison leur configuration, des problèmes de visibilité et des difficultés à se croiser.

Afin d'y remédier, il est proposé au conseil municipal, dans un premier temps, la mise en place d'un plan de circulation dans le périmètre élargi de l'église. Plusieurs rues se trouveraient, ainsi, en sens unique :

- la rue des cyclamens, depuis la rue des acacias jusqu'à la rue des hortensias,
- la rue de hortensias, dans sa totalité, depuis la rue des myosotis jusqu'à la rue des cyclamens,
- l'impasse des tulipes, depuis la rue des cyclamens jusqu'à la rue du port paradis,
- la rue des myosotis, depuis la rue du port paradis jusqu'à la rue des glycines,
- la rue des acacias, dans sa totalité, de la rue des myosotis jusqu'à la rue des cyclamens.

Ce dispositif permettrait de tourner, toujours à droite, autour du quartier l'église.

La vitesse dans toutes ces rues serait limitée à 30 km/heure.

En raison de la crise sanitaire il n'est pas possible de faire des réunions publiques, un courrier sera donc adressé à chaque famille du périmètre concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire en entreprendre ces démarches, un point sera fait lors du prochain conseil.

3- Intercommunalité – présentation du dispositif SOLIHA

Monsieur le maire informe qu'une étude sur les logements a été réalisée sur le territoire de la communauté de communes du Bassin de de Marennes. Il en ressort, que le PIG mis en place dans la lutte contre le mal logement et l'amélioration de l'habitat n'est pas un outil suffisant pour répondre aux diverses problématiques liées aux logements.

Il argumente son propos par les des documents ci-après :

POURQUOI UN PASSAGE DU PIG À L'OPAH ?



PIG

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	367 061,37		367 061,37		22 125,12		22 125,12		0	163 054,30		365,6
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00		1 000,00		2 000,00		2 000,00		0	2 000,00	2 000,00	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	55 112,49	44 887,51	55	70 000,00	26 019,07	43 980,93	37	55 000,00		55 000,00	-21,4
20 - Immobilisations incorporelles					11 024,27	10 688,27	336,00	96				-100,0
21 - Immobilisations corporelles					5 255,98	5 255,98	0	0				-100,0
Total dépenses réelles hors opérations	468 061,37	55 112,49	412 948,88	11	110 405,37	36 707,34	73 698,03	33	160 054,30		160 054,30	45,0
068 - TRAVAUX DE VOIRIE	204 569,80	41 330,64	163 239,16	20	163 239,16		163 239,16	0	20 000,00	163 239,16	163 239,16	12,3
072 - MATERIEL DE CUISINE	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	0		3 000,00	3 000,00	-40,0
21001 - ETUDE HYDROLOGIQUE COMMUNE									15 000,00		15 000,00	0,0
21002 - AMENAGEMENT RUE DE LA CORDERI									20 000,00		20 000,00	0,0
21003 - AMENAGEMENT RUE DES CYCLAMEN									15 000,00		15 000,00	0,0
21004 - MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEP									11 866,00		11 866,00	0,0
21005 - ETUDE ET AMENAGEMENT FOSSE									20 000,00		20 000,00	0,0
21006 - AMENAGEMENT PORT PARADIS									4 000,00		4 000,00	0,0
21007 - MOBILIER URBAIN									5 000,00		5 000,00	0,0
21008 - BORNE CAMPING CAR									13 000,00		13 000,00	0,0
39 - ACCESSIBILITE ADAPT	11 910,00		11 910,00									
41 - REALISATION PARC DE SKATE	74 444,60	54 610,60	19 834,00	73								
56 - BATIMENTS COMMUNAUX	16 150,00	9 683,24	6 266,76	61	10 135,67		10 135,67	0	2 532,00		2 532,00	-75,0
83 - CIMETIERE	6 900,00		6 900,00		9 781,00	2 881,00	6 900,00	29		3 000,00	3 000,00	-69,3
84 - ECOLE MATERNELLE	1 523 760,76	39 052,29	1 484 728,49	2	1 464 728,49	26 929,44	1 457 799,05	1		1 440 128,01	1 440 128,01	-3,0
86 - ACHAT DE VEHICULE COMMUNAL	6 000,00		6 000,00		33 280,00	28 107,76	5 172,24	64	5 000,00	5 000,00	10 000,00	-70,0
87 - MATERIEL TECHNIQUE	7 500,00	4 610,00	2 890,00	61	12 290,00		12 290,00	0	4 000,00	12 000,00	16 000,00	30,2
88 - AMENAGEMENT PAYSAGER	2 000,00		2 000,00									
90 - TOILETTES PUBLIQUES	50 000,00		50 000,00									
91 - MATERIEL INFORMATIQUE	5 000,00	1 941,85	3 058,05	38	3 750,00	1 360,16	2 389,84	36		2 369,62	2 369,62	-36,3
92 - EFFACEMENT RESEAU RUE GARESCH	27 453,72		27 453,72		37 453,72		37 453,72	0	22 000,00	37 453,72	69 453,72	58,7
94 - AMENAGEMENT URBAIN					5 760,00		5 760,00	0		5 760,00	5 760,00	0,0
97 - MATERIEL ECOLE					10 309,00		10 309,00	0	4 528,20	10 309,00	14 837,20	43,9
Total dépenses opérations d'invest.	1 940 708,90	151 628,72	1 789 080,18	7	1 775 727,04	59 278,38	1 716 448,66	3	161 946,20	1 682 279,71	1 844 225,91	3,9
Total dépenses d'ordre	12 295,48		12 295,48			11 500,00	-11 500,00	0				
Total dépenses d'investissement	2 421 065,76	206 741,21	2 214 324,54	8	1 886 132,41	107 485,72	1 778 646,69	5	322 000,50	1 682 279,71	2 004 280,21	6,3

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021				
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	95 000,00		95 000,00		70 000,00		70 000,00		0	70 000,00		70 000,00	0,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	577 015,77	541 454,46	35 561,31	93	60 000,00	13 556,54	46 443,46	15	291 822,01		291 822,01	224,2	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes réelles hors opérations	672 015,77	541 454,46	130 561,31	80	160 000,00	13 556,54	146 443,46	8	361 822,01		361 822,01	126,1
058 - TRAVAUX DE VOIRIE	35 000,00		35 000,00		35 000,00		35 000,00	0		35 000,00	35 000,00	0,0
41 - REALISATION PARC DE SKATE	106 512,00		106 512,00		106 512,00		106 512,00	0		106 512,00	106 512,00	0,0
84 - ECOLE MATERNELLE	1 540 000,00		1 540 000,00		1 540 000,00		1 540 000,00	0		1 442 000,00	1 442 000,00	-6,4
97 - MATERIEL ECOLE									7 000,00		7 000,00	0,0
Total recettes opérations d'invest.	1 681 512,00		1 681 512,00	1 681 512,00	1 681 512,00		1 681 512,00	0	7 000,00	1 583 512,00	1 590 512,00	-5,4
Total recettes d'ordre	67 537,98	10 223,00	57 314,98	15	44 620,41	13 000,00	31 620,41	29	51 946,20		51 946,20	16,4
Total recettes d'investissement	2 421 065,76	551 677,46	1 869 388,29	22	1 886 132,41	26 556,54	1 859 575,87	1	420 768,21	1 593 512,00	2 004 280,21	6,3

→ ((Délibération n°2): À l'unanimité le budget primitif principal est adopté

Il précise qu'il convient de prendre une délibération en ce sens :

→ **(Délibération n°6): À l'unanimité** le conseil municipal décide d'accepter les modifications telles que présentées.

Avant de lever la séance Monsieur le maire souhaite procéder à un tour de table. Chaque membre du conseil peut ainsi exprimer ses demandes/souhaits/observations :

Monsieur MANCEAU Michel demande à monsieur le maire s'il a été interrogé par les services préfectoraux concernant la tenue des prochaines élections départementales et régionales et si oui il souhaite connaître sa position. Monsieur le maire indique qu'à l'instar de ses homologues, il a été interrogé et qu'il est favorable au maintien des deux scrutins.

Monsieur MANCEAU tient à féliciter les agents communaux pour les travaux d'embellissements des espaces verts notamment au cimetière.

Le secrétaire de séance

Le maire,

